



13.03.2015

CENSURE DE MOUNIR FATMI PAR LA VILLA TAMARIS DE LA SEYNE-SUR-MER

LETTRE OUVERTE ET APPEL AUX INSTITUTIONS DE L'ART CONTEMPORAIN

Paris, le 13 mars 2015

Cher Robert Bonaccorsi,

Votre réponse⁽¹⁾ est consternante.

Nous sommes intervenus auprès de vous le 26 février⁽²⁾ pour vous demander de reconsidérer votre censure de l'œuvre de Mounir Fatmi, *Sleep Al Naim*, œuvre que vous aviez choisie en novembre dernier pour l'exposition collective « C'est la Nuit » devant se dérouler en juin dans votre centre d'art.

Vous l'avez censurée au nom d'une « *situation de fait* » que vous avez, seul, créée : une œuvre choisie par votre centre d'art et censurée par votre centre d'art, trois mois plus tard. L'artiste ne s'est pas retiré, il a refusé de proposer une autre œuvre, ce qui aurait validé votre acte de censure. En reniant vos engagements, vous l'avez évincé.

Les artistes, face à des institutions comme les vôtres, sont seuls. Ils sont seuls et en situation de faiblesse : ils n'ont, pour se défendre, que leur œuvre. Votre réponse le démontre, les artistes auraient donc toujours tort. Tort de résister à l'abus de pouvoir, tort de ne pas se plier au jeu qui consiste à leur demander d'assumer la censure dont ils sont les victimes.

Nous vous avons offert la possibilité de changer d'avis et de revenir sur cette censure, qui aura des répercussions. Répercussions ici en France, car vous n'êtes hélas pas le seul à laisser vos actes être dictés par la peur. Mais répercussions aussi dans les pays du Maghreb, qui n'ont pas la même conception de la liberté d'expression. Là-bas, ceux qui assujettissent les œuvres à des impératifs moraux, religieux et politiques se frottent les mains : la France, pays des droits de l'Homme, censure une

œuvre qu'eux-mêmes ne souhaitent pas montrer.

Ici, ceux qui veulent parvenir aux mêmes fins se réjouissent, et nous savons tous que derrière les cas isolés, il y a une conception de la démocratie, de la capacité de chacun de se faire son propre jugement des œuvres, qui est en jeu.

Que pouvons-nous faire, face à votre refus réitéré ?

L'Observatoire de la liberté de création lance un appel aux institutions publiques de l'art contemporain pour qu'elles accueillent l'œuvre de Mounir Fatmi, actuellement montrée sans aucun problème au Mamco à Genève. Les institutions publiques de l'art contemporain ne doivent pas céder à la peur, et continuer à exercer sereinement les missions qui sont les leurs.

Vous comprendrez que nous rendons ces échanges publics.

Bien cordialement,

Agnès Tricoire,

déléguée de l'Observatoire

(1) et (2) : **TÉLÉCHARGEZ LE MAIL DU 4 MARS 2015 DE ROBERT BONACCORSI À AGNÈS TRICOIRE ET LE MAIL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2015 À ROBERT BONACCORSI**

TÉLÉCHARGEZ LA LETTRE DE OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION